



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 3/2024

Sitzungen vom / Séance du 14.06.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du vendredi 14 juin 2024

EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Questions posées par des conseillers communaux	264
	1) Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet de l'absence de connexion de certains bus privés au système d'aide à l'exploitation de la Ville	264
	2) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du « village de tentes » au Pfaffenthal	264
	3) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la police municipale	264
	4) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du pont pour vélos Cents-Weimershof	265
	5) Question urgente de la conseillère Miltgen au sujet du marathon ING	265
	6) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet du foyer scolaire de Hamm	266
II.	Organisation scolaire 2024-2025 – réponses du collège échevinal aux interventions des conseillers communaux	266
	1) « Motion pour un apaisement efficace du trafic devant les écoles de la Ville de Luxembourg »	272
	2) « Motion pour obtenir les données concernant la performance de l'enseignement des écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg »	273
	3) « Motion pour améliorer l'environnement de travail et la coopération entre les écoles fondamentales et les services municipaux dans les quartiers de la ville de Luxembourg »	273
III.	Circulation	274
IV.	Convention	274
V.	« Motion pour l'acquisition et l'utilisation de lecteurs de puces permettant l'identification de chats et de chiens retrouvés par les agents de la commune »	275
VI.	Affaires judiciaires	276
VII.	Subsides extraordinaires	277
VIII.	Création / Suppression de postes	277

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

IX. Commissions consultatives : remplacement de membres	278
X. Hospices civils : affaires de personnel	278
XI. Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	278

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance publique

I. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet de l'absence de connexion de certains bus privés au système d'aide à l'exploitation de la Ville

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Une grande partie des lignes de bus du réseau AVL (Autobus de la Ville de Luxembourg) sont exploitées par des entreprises privées. Comme certains bus ne sont pas connectés au système d'aide à l'exploitation (SAE) de la Ville, les passagers ne voient pas en temps réel l'ensemble de l'offre de bus sur les panneaux d'affichage installés aux arrêts. En outre, dès que les bus sont en retard, ils n'apparaissent plus sur les panneaux d'affichage.

Quel pourcentage des courses sur le réseau de bus de la Ville est actuellement assuré par des entreprises de bus privées et comment ce pourcentage a-t-il évolué au cours des cinq années passées ? Quel pourcentage de ces bus privés n'est pas connecté au SAE de la Ville ? Que compte faire le collège échevinal pour remédier à ce manque d'information inacceptable pour les passagers ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Une grande partie des lignes du réseau de bus de la Ville sont confiées à des sous-traitants. Les lignes normales (c.-à-d. sans les bus scolaires et le *City Night Bus*) sont assurées à 68 % par des entreprises de bus privées et à 32 % par les bus municipaux. Ce pourcentage n'a guère évolué au cours des années passées.

Les entreprises de bus privées sont tenues par contrat d'équiper leurs bus d'un dispositif dans le cadre du système d'aide à l'exploitation (SAE), un système télématique permettant d'afficher les heures de départ des bus en temps réel aux arrêts. De plus, les bus doivent circuler aux couleurs « Multiplicity » de la Ville de Luxembourg. Des exceptions sont possibles si un bus habituellement utilisé tombe en panne – ou si de nouveaux bus sont commandés : étant donné que nous avions prévu, lors du dernier grand appel d'offres, que tous les bus de notre réseau devaient être 100 % électriques à partir du 15 juillet 2024, les entreprises privées concernées vont se débarrasser d'un certain nombre de bus diesel, et nous leur avons concédé de ne pas devoir encore adapter ces anciens bus. Il convient de noter qu'il y a des retards dans la livraison des bus électriques et que la date butoir du 15 juillet 2024 mentionnée doit être repoussée de quelques mois. L'objectif est qu'à terme, tous les bus soient connectés au SAE.

2) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du « village de tentes » au Pfaffenthal

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Sous le Pont Grande-Duchesse Charlotte (« Rout Bréck ») s'est développé depuis quelques années un petit « village de tentes » où des sans-abris passent la nuit par tous les temps. Cela a déjà été documenté dans la presse internationale, par exemple dans une émission sur Arte (« Être pauvre dans le pays le plus riche d'Europe »). Le sujet a été abordé lors de l'assemblée générale du Syndicat d'intérêts locaux Pfaffenthal-Siechenhof le 15 avril 2024, car une sorte de décharge sauvage s'est développée aux alentours dudit « village de tentes ». Cela a également été signalé sur le site « Report-it » de la Ville.

La Ville est-elle consciente de cette situation ? Des mesures sont-elles prévues pour dissoudre le « village de tentes » ? Si oui, lesquelles ? Est-ce qu'il est prévu de débarrasser la forêt de cette décharge illégale ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'ai vu le reportage sur Arte. L'histoire est assez étonnante. On y voyait deux hommes qui, selon leurs dires, venaient de Hongrie et s'étaient installés sur le site en question. Ils ont dit que c'était le paradis au Luxembourg et qu'ils ne seraient pas dérangés à l'endroit en question. Que l'un d'eux s'est fait refaire les dents au Luxembourg. Dans le reportage d'Arte, on voit également l'homme en question dans les locaux de « Stëmm vun der Strooss », où il reçoit un repas pour 50 centimes. Il a tenu des propos extrêmement élogieux à l'égard du Luxembourg.

Mais la situation est évidemment inacceptable, notamment pour des raisons d'hygiène. Les personnes concernées ont été priées de s'installer ailleurs. Le site sous le Pont Rouge, qui n'appartient pas à la Ville de Luxembourg, mais à l'Administration des ponts et chaussées, a également été nettoyé entre-temps.

3) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de la police municipale

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La police municipale a été le sujet central des élections communales. Selon la presse, un projet pilote en ce sens sera lancé à Luxembourg-Ville le 1^{er} juillet 2024 – avec deux patrouilles de deux policiers chacune. Il s'agit donc plus d'un « coup de marketing » que de la réalisation d'une promesse faite aux électeurs, à savoir la création d'un nouveau corps de police capable d'améliorer la situation sécuritaire à Luxembourg-Ville. Il convient en outre de noter qu'il n'existe pas encore de base légale pour la police municipale. Et si le projet pilote mentionné est possible, c'est uniquement grâce à la grande offensive de recrutement du ministre vert de la Police au cours de la dernière législature.

Le collège échevinal peut-il confirmer que quatre policiers constituent la nouvelle Police communale à Luxembourg-Ville ? S'agira-t-il de policiers supplémentaires ou d'agents retirés des commissariats existants de la capitale ? Quelles seront leurs missions exactes ? Quelle est la base légale du projet ? Quelles seront les différences entre la nouvelle police municipale et les policiers « normaux » ? Les nouvelles patrouilles seront-elles placées sous l'autorité du bourgmestre ou sous celle de la direction de la police ? Le collège échevinal est-il satisfait de cette mesure ? Si non, quel est l'objectif du collège échevinal ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Sur la base du programme avec lequel le DP s'est présenté aux élections, et en collaboration avec le parti dont fait partie l'actuel ministre de la Police, beaucoup de choses ont déjà été réalisées. Les effectifs de la police dans la capitale ont déjà été renforcés de manière conséquente et elle marque plus de présence sur le terrain.

Pour les réponses détaillées, je demande encore un peu de patience à Monsieur le conseiller Benoy, car le 1^{er} juillet, le ministre des Affaires intérieures présentera le projet en détail ici à l'Hôtel de Ville, en compagnie des bourgmestres de Luxembourg-Ville et d'Esch-sur-Alzette. À cette occasion, le ministre abordera également la question de la répartition des compétences. Je tiens à préciser tout de suite que le chiffre de quatre policiers, évoqué par Monsieur le conseiller Benoy, n'est pas exact : ce nombre sera beaucoup plus élevé. Il s'agira de policiers normaux.

Comme pour tout projet pilote, on tirera ensuite les conclusions qui s'imposent, c.-à-d. qu'on analysera si le projet va

assez loin et s'il convient, le cas échéant, de procéder à des adaptations au niveau de la législation. Des discussions sont actuellement en cours pour déterminer comment cela devra se dérouler dans la pratique.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je suppose que le collège échevinal s'engage à ce que la Ville obtienne des policiers supplémentaires et que les agents de la police municipale ne soient pas retirés des commissariats existants ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il est évident que le projet ne peut être mis en œuvre que s'il y a plus de policiers dans la capitale. Cela va de soi.

4) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du pont pour vélos Cents-Weimershof

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous avons été informés que 49 habitants ont introduit le 3 mai 2024 un recours en annulation auprès du Tribunal administratif contre le permis de construire, délivré par la Ville pour le pont cyclable Cents-Weimershof. Le collège échevinal peut-il confirmer cette information ? Quelle est la position du collège échevinal à cet égard ? Est-ce qu'il entend toujours construire le projet tel que prévu ? Comment le calendrier va-t-il évoluer ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je peux confirmer qu'un tel recours a été déposé. Cela ne change toutefois rien à la position du collège échevinal. Nous restons fidèles au projet approuvé par le conseil communal. Le temps qu'un jugement soit rendu sera probablement assez long. Nous ne l'attendons pas avant fin 2025 ou début 2026. Le permis de construire reste valable tant qu'un tribunal n'en juge pas autrement – à moins qu'un arrêt des travaux ne soit demandé par référé après le début des travaux. Pour l'instant, la procédure se poursuit normalement, afin de mettre en œuvre le projet que le conseil communal a approuvé à une très large majorité.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Pourriez-vous donner des indications sur le coût ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ce n'est pas possible pour l'instant, car l'appel d'offres public n'est pas encore terminé.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Cela signifie-t-il que la Ville construit, mais ne sait pas encore combien cela va coûter exactement ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La procédure est la suivante : un projet est décidé par le conseil communal, puis un appel d'offres sera lancé, et ensuite nous verrons quelles offres seront soumises à la Ville.

5) Question urgente de la conseillère Miltgen au sujet du marathon ING

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La banque ING a décidé, de manière inattendue et sans avertissement préalable, de fermer les comptes de 40.000 clients. Ces personnes sont désormais contraintes de trouver une nouvelle banque dans les plus brefs délais. La banque est bien sûr libre de prendre cette décision, mais la manière dont elle l'a fait est la preuve qu'elle n'a plus du tout intérêt à avoir le grand public comme client, et surtout qu'elle n'a aucune conscience sociale.

Depuis 2006, la Ville de Luxembourg soutient indirectement la banque ING et directement l'organisateur de l'ING Night Marathon en mettant à disposition des infrastructures communales et du personnel des services communaux. Elle offre ainsi à la banque une importante plateforme publicitaire.

La date du prochain *ING Night Marathon* est déjà fixée. L'édition 2025 a été confirmée par l'organisateur, et un événement commun sur Facebook est déjà en ligne.

Après cette annonce, qui met tant de personnes dans une situation difficile, la Ville a-t-elle l'intention de poursuivre son soutien indirect à la banque ING pour l'année 2025 et au-delà ?

Si oui, pourquoi la Ville soutient-elle, avec des fonds publics et une plateforme publicitaire, une banque qui discrimine les particuliers ainsi que les petites et moyennes entreprises en supprimant son service *retail* ?

La Ville envisage-t-elle de demander à l'organisateur de l'ING Night Marathon de rechercher d'autres sponsors, de manière transparente, et en collaboration avec la Ville ?

Ne serait-il pas judicieux de lancer un appel d'offres public pour les prochaines éditions du marathon ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il est normal que juste après le marathon d'une année, la date de la prochaine édition soit annoncée, car l'organisation d'un tel événement s'inscrit dans un calendrier international. Le marathon de Luxembourg est très populaire et constitue également une réelle valeur ajoutée pour la ville. Pour les 16.000 coureurs et les nombreux spectateurs, le marathon est un moment de joie. Pour le monde du commerce, le marathon est également un événement intéressant. Nous ferons tout pour que le marathon, qui donne une image très positive de la ville de Luxembourg, puisse se poursuivre.

Il faut souligner que la Ville n'a pas conclu de contrat avec la banque ING. La banque ING est le sponsor de l'organisateur principal, c.-à-d. la société « Step by Step », qui organise le marathon en collaboration avec la Fédération d'athlétisme et le CAL. La Ville est responsable des infrastructures et de la sécurité.

J'ai contacté à la fois l'organisateur « Step by Step » et la banque ING pour leur demander ce qu'ils pensaient de la situation actuelle. Les responsables de la banque sont conscients que la mise en œuvre de la décision – que chaque banque est libre de prendre – ne s'est pas déroulée de manière optimale. La mise en œuvre était vraiment très malheureuse, surtout en raison des délais très courts accordés aux clients. Après des discussions entre les responsables d'ING à la Chambre des députés (dans le cadre de la commission compétente), les délais accordés aux clients ont été prolongés, ce qui a permis d'apaiser la situation.

L'idée de lancer un appel d'offres public nous avait déjà été soumise il y a quelques années par un autre membre du conseil communal. La question se poserait toutefois de savoir ce qu'il faudrait exactement mettre au concours. L'organisateur Erich François a fait preuve de beaucoup de savoir-faire au cours des 20 dernières années.

L'organisateur « Step by Step » m'a rassurée qu'il avait l'intention de continuer à organiser le marathon, et la banque ING a également déclaré vouloir rester le sponsor principal du marathon. Nous attendons maintenant que les différents acteurs le confirment officiellement.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Il était clair pour moi qu'il n'y avait pas de contrat entre la banque ING et la Ville de Luxembourg. Néanmoins, par la mise à disposition d'infrastructures et l'aide logistique fournie, la Ville a un certain poids.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je vous ai répondu à ce sujet. La Ville tire un grand bénéfice de cet événement exceptionnel qui lui procure une image très positive dans le

monde entier. Nous ne donnons pas ici une plate-forme à une banque. Dans l'ensemble du monde sportif, tout dépend des sponsors. D'autres banques soutiennent d'autres événements. Avec ce marathon, nous ne faisons pas la promotion de la banque, mais de notre ville.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Il ne faut cependant pas faire comme si on ne pouvait rien changer, c.-à-d. comme si on ne pouvait pas continuer à travailler avec un autre sponsor principal.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville n'est pas responsable des sponsors, ni pour le marathon, ni pour la FLF, ni pour les événements dans d'autres domaines sportifs. J'espère que le marathon pourra continuer à être un magnifique événement dans la capitale. Il va de soi que l'apport de la Ville de Luxembourg est important – tout comme l'est l'apport de nombreux autres acteurs, comme la police, des clubs sportifs et d'autres associations. Si jamais un sponsor devait se retirer, j'espère que nous pourrions décider à l'unanimité au sein du conseil communal de prendre en charge cet aspect.

6) Question urgente de Madame la conseillère Brömmel au sujet du foyer scolaire de Hamm

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Plusieurs parents d'enfants fréquentant le foyer scolaire de Hamm se sont plaints auprès du Service Foyers scolaires, ainsi qu'auprès des responsables de l'école de Hamm, du comportement et des compétences professionnelles du chargé de gestion du foyer scolaire de Hamm. Les reproches des parents vont de l'intimidation aux menaces et aux propos sexistes. Ces comportements sont totalement inacceptables, surtout lorsqu'ils sont dirigés contre des enfants.

Le collège échevinal peut-il confirmer ces faits ? Depuis quand le service compétent et le collège échevinal sont-ils informés de ces reproches ?

Quelles interventions et mesures ont été prises par le(s) responsable(s) du bon fonctionnement des foyers scolaires ? Dans quel délai après les reproches des parents ?

J'avais posé des questions à ce sujet en début de semaine et j'ai reçu une brève réponse, qui ne m'a cependant pas satisfaite. C'est pourquoi j'ai déposé la présente question écrite.

Quelles mesures ont été prises pour signaler de tels cas afin que de tels problèmes puissent être résolus immédiatement ? Quelles sont les mesures de prévention mises en place ?

Quand l'enquête sur la satisfaction des parents et des enfants sera-t-elle enfin réalisée ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Nous avons également reçu ces réclamations, et il a été immédiatement réagi. Nous avons reçu un e-mail le vendredi soir à 22 heures et une réponse y a été apportée dès le samedi matin. Le service compétent a transmis l'information à la Direction Ressources humaines et au collège échevinal. La personne concernée par les allégations a été éloignée de son poste de travail au foyer scolaire de Hamm. Un dossier complet est en cours d'élaboration, sur la base duquel le collège échevinal décidera de la suite, après une analyse approfondie des allégations.

En ce qui concerne la prévention, nous partons du principe que lors de l'embauche de nouveaux collaborateurs, les questions nécessaires sont posées, afin de recruter des collaborateurs de qualité et dignes de confiance. Si cela s'avère différent par la suite, nous pouvons mettre en place une série de mesures correctives. Celles-ci vont de l'accompagnement et du coaching aux sanctions.

L'enquête de satisfaction auprès des parents et des enfants sera présentée le 25 juin à la commission de l'enfance et de la jeunesse. Si celle-ci émet un avis favorable, le collège échevinal prendra une décision en ce sens et l'enquête sera lancée à la rentrée 2024/2025.

II. ORGANISATION SCOLAIRE 2024-2025 – RÉPONSES DU COLLÈGE ÉCHEVINAL AUX INTERVENTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants de leurs contributions intéressantes relatives à l'organisation scolaire. Je vais essayer de répondre au mieux aux différentes questions.

Lors de la présentation de l'organisation scolaire, j'avais essayé d'adopter une approche systémique, c.-à-d. d'avoir en vue le système au centre duquel se trouvent les enfants, en considérant tous les éléments du système dans l'objectif d'une éducation globale.

La question du contexte général a été soulevée, une question qui m'a particulièrement préoccupé. Quelles sont les compétences d'une commune dans le cadre de l'organisation scolaire et comment une commune peut-elle se fixer des objectifs mesurables dans ce cadre ? Cette perspective aide à aborder la question des inégalités sociales à l'école. Le thème de la pauvreté des enfants me préoccupe beaucoup. Récemment, l'association Caritas a invité à un forum sur la pauvreté des enfants. À la Chambre des députés, nous avons obtenu des chiffres sur l'augmentation du risque de pauvreté, un sujet que le Premier ministre a également abordé dans son discours sur l'état de la nation, où il a fait de la lutte contre la pauvreté une priorité.

Quelles sont les compétences de la commune et comment pouvons-nous mesurer notre travail ? La commune est en quelque sorte responsable du matériel : nous sommes surtout compétents pour les bâtiments scolaires, les cours d'école, les infrastructures. Les offres supplémentaires de la Ville de Luxembourg se situent dans les domaines de la culture, de la nature, du sport, de la musique et de la technologie. Dans ces domaines, il est maintenant intéressant d'évaluer, de vérifier comment les enfants évoluent sur le plan scolaire.

En ce qui concerne la question des épreuves standardisées, j'ai déjà eu un entretien avec des représentants du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, qui dispose de chiffres sur les résultats obtenus. Pendant longtemps, il y a eu un consensus politique pour ne pas faire de ces résultats un sujet de discussion, afin qu'ils ne soient pas utilisés abusivement pour comparer les écoles et qu'ils n'encouragent pas non plus le tourisme scolaire. Ces chiffres doivent plutôt nous aider à traiter toutes les écoles et tous les quartiers de la même manière. Chaque enfant mérite d'avoir les mêmes chances.

En fait, les épreuves standardisées sont exclusivement axées sur la performance. Elles ne font que décrire un résultat à la fin d'un processus, ce qui, en fin de compte, ne donne pas une image complète pour nos besoins. Il est tout à fait possible que, dans l'un des quartiers dont nous savons tous qu'il n'est pas très bien loti d'un point de vue socio-économique, l'école fasse un travail fantastique et que, malgré cela, les enfants ne réussissent pas aussi bien aux épreuves standardisées que, par exemple, les enfants qui habitent dans un quartier socio-économiquement plus privilégié. Les épreuves standardisées ne constituent alors pas à elles seules un indicateur suffisant de la quantité et de la qualité du travail fourni à l'école, ni de l'évolution des enfants au fil des années.

Nous devons mettre en relation les résultats des épreuves standardisées avec l'indice socio-économique des quartiers (l'immigration, l'orientation scolaire des élèves résidant dans le quartier et d'autres défis spécifiques comme l'âge des infrastructures existantes peuvent être importants), tout en sachant qu'en fin de compte, tout dépend des personnes qui travaillent avec les enfants au quotidien. Je propose donc qu'au cours d'une réunion de la commission scolaire, nous examinons calmement et objectivement avec des représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) la manière dont nous pouvons traiter les données, dans le but d'identifier les écoles en difficulté et de bien comprendre le développement des enfants dans le contexte exposé. Dans ce contexte, nous devrions également discuter ouvertement des moyens structurels qui sont déjà disponibles pour répondre aux situations particulièrement difficiles.

Les contingents élaborés par le LISER sont répartis dans tout le pays sur la base d'un indice socio-économique. Une mise à jour a lieu tous les trois ans. Pour des raisons de protection des données, nous ne savons toutefois pas comment ces indices sont calculés exactement. Seuls les indices par école nous sont communiqués. Je suis prêt à regarder au-delà de l'école et à analyser ce que nous pouvons faire de plus dans l'éducation non formelle et au niveau du monde associatif pour offrir aux enfants et aux jeunes des activités auxquelles ils ne pourraient pas participer autrement pour des raisons financières, des activités qui, dans un monde numérique hyperdominant, peuvent aussi contribuer à ce qu'ils trouvent davantage notre monde analogique coloré et très vivant, se rencontrent et entreprennent quelque chose ensemble. J'y vois également un lien avec mon souhait concernant la réalisation d'une analyse visant à réduire le stress quotidien des enfants. Je voudrais remercier Madame la conseillère Mart d'avoir évoqué cette approche dans le cadre de l'intérêt supérieur de l'enfant. Je ne pense pas pouvoir donner de l'espoir à Madame la conseillère Oberweis quant à son souhait que l'école ne commence qu'à 9 heures du matin, dans l'intérêt de l'enfant et de la réduction du stress. La commune n'a aucune influence sur ce point. Néanmoins, nous pouvons apporter notre contribution au bon développement des enfants, d'une part en gardant un œil sur les écoles où la situation semble plus difficile et d'autre part en faisant nos devoirs (bâtiments scolaires, cours d'école, transport, bonne gestion en termes d'organisation et de cohabitation, tourisme scolaire, permutation, participation, etc.). Parallèlement, il s'agit d'assurer une bonne coopération entre les différents acteurs, notamment avec les foyers scolaires par le biais des PEP et avec le MENJE par le biais des plans de développement scolaire (PDS). L'École des parents joue également un rôle important, sachant que le bon développement des enfants commence à la maison.

En ce qui concerne les infrastructures, on m'a demandé comment la Ville pouvait garantir que nos bâtiments scolaires soient suffisamment grands à l'avenir pour accueillir un nombre croissant d'enfants. La Ville collabore avec une agence externe qui intégrera toutes les variables nécessaires dans un algorithme. Parmi ces variables figure le nombre des enfants qui fréquenteront l'école publique de la Ville. Ces dernières années, la répartition était de 50-50 (école fondamentale publique/école privée). Il est intéressant de noter que ce rapport a entre-temps évolué en faveur de l'école publique : 55 % pour école fondamentale publique contre 45 % pour les écoles privées. Ce rapport varie toutefois en fonction du quartier. À l'école de la rue Gellé et à l'école de la rue Verger, la proportion est de 70 % en faveur de l'école publique, alors qu'elle n'est que de 37 % à l'école du Kirchberg et de 47 % à Dommeldange et à Merl. Nous ne disposons pas d'informations sur les écoles privées fréquentées par les autres enfants. Il faut toutefois garder à l'esprit que les écoles privées et les écoles internationales publiques atteignent lentement mais sûrement les limites de leurs capacités d'accueil. Lorsqu'en

2026, l'alphabétisation en langue française sera introduite dans tout le pays, nous devons commencer à répartir les enfants du cycle 1 selon leur choix d'alphabétisation. Ce sera un grand défi, en particulier pour les petites écoles, auquel nous sommes en train de nous préparer. Nous considérons l'alphabétisation en langue française comme une opportunité - avec des risques, mais fondamentalement positive. Les rapports sur l'éducation ont montré que la langue est un facteur majeur d'inégalités scolaires. Chaque enfant doit pouvoir assimiler autant que possible les contenus d'apprentissage dans les premières années de l'école fondamentale par le biais d'une langue qu'il parle à la maison ou du moins qu'il connaît déjà. Si l'alphabétisation se fait en français, cela ne signifie pas que les enfants n'apprennent pas aussi l'allemand et le luxembourgeois. Différents cours continueront d'être suivis ensemble. Les enfants iront dans la même école et joueront dans la même cour pendant les pauses. Ces éléments réduisent le risque de formation de sociétés parallèles. Les PDS et les PEP peuvent également jouer un rôle important dans ce contexte. La Ville veut atteindre deux objectifs en même temps : le bon développement de l'enfant et le bien vivre ensemble dans la société. Dans la société actuelle, nous devons partir d'une hyperdiversité, qui s'accompagne de nouveaux stéréotypes et de nouvelles discriminations, auxquels nous voulons répondre par des offres qui abordent ces thèmes, comme par exemple celui de l'identité ou de l'orientation sexuelles. Les enfants doivent être préparés à vivre et à s'engager dans une société haute en couleur.

J'ai fait en sorte que la version actualisée du plan pluriannuel des infrastructures scolaires soit rendue disponible sur la plateforme interne. En ce qui concerne la question d'un concept général pour les nouvelles écoles, il convient de préciser que leur planification doit se faire de manière participative, avec toutes les personnes concernées, en tenant compte du fait que les conditions existantes sont différentes dans chaque quartier. L'approche que nous avons retenue pour le quartier de la Gare, et qui a déjà été brièvement présentée à la commission du développement urbain, est importante à cet égard. Partout où cela est réalisable, nous voulons créer des bâtiments utilisés conjointement par l'école et le foyer scolaire, avec des espaces ouverts. Nous voulons penser en termes d'espace. Lors de la Journée des bourgmestres, le ministre des Affaires intérieures a fait savoir qu'il souhaitait rapprocher les textes législatifs organisant l'éducation formelle et non formelle, afin que les espaces puissent être utilisés de manière multimodale.

Le projet « Up Foundation » nous a permis d'acquérir une bonne expérience pour impliquer tous les acteurs. Avec le projet « Baupiloten », une matrice a été développée pour traduire les besoins pédagogiques, spatiaux et fonctionnels de tous les acteurs en un concept d'espace. Il ne s'agit pas encore d'un concept architectural. Il a été élaboré combien de mètres carrés sont nécessaires pour quelles fonctions, comment celles-ci se rapportent les unes aux autres et quelle doit être l'expérience spatiale des enfants dans les locaux. Par exemple, il a été élaboré que dans nos bâtiments existants, 18 m² sont calculés par enfant (école et foyer scolaire confondus). Pour les constructions futures, les calculs sont de 15 m² par enfant. Cela ne doit pas être considéré comme négatif, mais signifie que les espaces peuvent être utilisés de manière plus multimodale et pour différentes fonctions. La tâche des architectes sera maintenant de transposer ce concept en un concept architectural. Nous allons nous engager sur la voie d'une consultation rémunérée. Ce concept deviendra ensuite, dans la mesure du possible, la feuille de route des futurs bâtiments scolaires.

Les premiers travaux pour les nouvelles infrastructures scolaires et sportives du quartier de Dommeldange ont débuté. Les travaux devraient ensuite démarrer pleinement en été. Dans le quartier de Gasperich, un nouveau bâtiment scolaire sera construit dans la rue Kemmer. Une fois ce bâtiment

achevé, la rénovation et l'extension du bâtiment scolaire existant pourront commencer. Pour le bâtiment scolaire de la rue Demy Schlechter, une rénovation énergétique est prévue. L'embellissement de la cour de récréation de la rue du Commerce ne devrait pas poser de problème. Nous avons déjà reçu une demande informelle à ce sujet. En ce qui concerne la question de l'utilisation future du bâtiment scolaire de la rue du Commerce, je ne peux pas encore donner de réponse à ce stade. L'installation d'une autre « Bëschspillschoul » est prévue, et ce sur le site du CAPEL. Cela implique une série de réorganisations. La planification proprement dite n'a pas encore commencé. Le nombre de « Bëschklassen » est élevé (p.ex. à Beggen, Clausen, Gasperich et Kirchberg). Ces classes vont généralement en forêt les mardis et jeudis matin. Un concept de sécurité spécifique a été élaboré. Dans le quartier « Kuebebiërg », il est prévu de créer « une école à l'extérieur », avec de nombreux sites dans le quartier et à sa périphérie (en zone verte) où il sera possible d'enseigner.

Plusieurs intervenants ont souligné l'importance d'utiliser l'expérience participative acquise dans le cadre du projet de l'école de la rue Henri VII pour d'autres projets. Je partage cet avis. Je remercie les orateurs du soutien qu'ils apportent à la création d'un poste de « coordinateur cours d'école ». Nous avons un plan pour déminéraliser progressivement les cours d'école existants. Il a également été demandé sur quels critères nous nous basons pour l'aménagement des cours d'école. Différentes conditions doivent être respectées, notamment la condition selon laquelle un certain nombre de mètres carrés doit être garanti par enfant. Les besoins locaux et les idées issues des procédures participatives s'y ajoutent. Nous ne voulons évidemment pas trop de macadam, mais des surfaces perméables à l'eau. Celles-ci doivent toutefois être antidérapantes. Si des plantes poussent dans les joints de pavés, des travaux d'entretien sont nécessaires. Si nous utilisons du sable, cela entraînera davantage de saleté dans les bâtiments. Et surtout, il faut des accès sûrs pour les véhicules des services des secours. Tout cela doit toujours être maintenu en équilibre. Au niveau de la macrostructure, il faut également se demander si nous voulons une protection contre le soleil et la pluie. Cela n'est pas souhaité par toutes les écoles, mais par la plupart d'entre elles. Il va de soi que la conception doit aussi accorder de l'importance aux éléments naturels tels que les haies, les arbres et le gazon, mais les haies ne doivent pas avoir d'épines et le gazon ne doit pas être piétiné. Pour le concept d'une « école à l'extérieur » (« *Schoul dobaussen* »), l'installation d'un amphithéâtre dans la cour de l'école serait tout à fait intéressante. Bien entendu, il faut aussi suffisamment d'emplacements pour les vélos et les trottinettes. Nous dépendons ici aussi des réactions des écoles. Si nous recevons une demande en ce sens, nous y répondrons immédiatement.

Dans le cadre du projet de réaménagement de la cour d'école de la rue Henri VII, il était question des microstructures dans les domaines du sport, du jeu et de la détente. Certains enfants aiment jouer au football, d'autres au basket-ball, alors que d'autres encore préfèrent jouer aux voleurs et aux gendarmes ou utiliser la balançoire. Pour se détendre, ils souhaitent avoir des bancs et des tables. Ces demandes seront prises en considération par le groupe de travail pour l'élaboration d'une matrice sur la base de laquelle toutes les cours d'école seront soumises à une analyse en vue de la réalisation d'améliorations.

Il y a un responsable de la sécurité (un enseignant) pour chaque bâtiment scolaire. Des rapports de sécurité sont rédigés chaque année.

L'espace nécessaire à l'installation d'un airtramp supplémentaire fait malheureusement défaut actuellement. Je le regrette moi aussi, sachant que la demande est grande. Pour installer un airtramp, il faut un espace de 4 mètres de haut, ce qui n'est pas facile à trouver. Dans le nouveau complexe

scolaire et sportif de Dommeldange, l'espace nécessaire à l'installation d'un airtramp est prévu. Et nous essaierons également, dans la mesure du possible, de prévoir un airtramp dans les nouvelles écoles.

L'assertion selon laquelle les services communaux ne soutiendraient pas la création de jardins scolaires n'est pas exacte. Il y a un mois, nous avons mené une enquête dans nos écoles fondamentales afin de savoir quelles écoles disposaient déjà d'un jardin scolaire, qui s'occupait de son entretien et quelles écoles souhaitaient disposer d'un jardin scolaire. Beaucoup est donc en train de bouger. 11 écoles sur 19 ont déjà un jardin scolaire ou des plates-bandes surélevées. Nous voulons travailler de manière proactive avec les écoles afin de répondre à leurs souhaits.

Le Service Circulation nous aide à définir dans quels quartiers le besoin de l'offre Pedibus est prioritaire. Il nous aide également à définir les itinéraires vers l'école. Les personnes qui accompagnent les enfants reçoivent au préalable une formation spécifique. L'objectif est de garantir l'offre Pedibus dans tous les quartiers de la ville, pour autant que cela soit souhaité. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain : Les accompagnateurs doivent être trouvés et formés, et il est judicieux que les accompagnateurs résident dans le quartier, car ils connaissent bien leur quartier. Les itinéraires et la sécurité sont évalués par la police en collaboration avec notre Service Circulation.

Venons-en à la situation relative au transport des écoliers entre l'école et le foyer scolaire dans le quartier du Limpertsberg. La situation est similaire à celle de Merl, où nous avons réduit le nombre de bus après avoir effectué une analyse. Il faut toujours prendre en considération la sécurité du trajet scolaire et les conditions météorologiques.

Les questions liées à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école seront abordées par Monsieur l'échevin Goldschmidt.

Nous avons une communauté scolaire vivante. À Luxembourg-Ville, les permutations se font selon le système de l'ancienneté, celle-ci n'étant pas comptabilisée par quartier, mais par rapport à l'ensemble du territoire de la capitale. Cela ne pose pas problème, sachant qu'il n'y a pas de rotation très importante. Sur 309 enseignantes et enseignants qui ont choisi leur poste le 14 mai dernier, seulement 28 ont opté pour un changement. Si la communauté scolaire fonctionne bien, il y a plus de chances qu'il n'y ait pas de changement. Un bon travail est réalisé dans l'école du quartier de la Gare. Nous sommes tous conscients du cadre particulièrement difficile dans le quartier de la Gare. L'engagement très intensif des acteurs sur place est d'autant plus décisif. Le collège échevinal s'occupe intensivement du quartier de la Gare, où l'école et les autres infrastructures pour les enfants jouent également un rôle. Les travaux de construction dans le secteur de l'école du quartier de la Gare seront bientôt terminés. Nous avons une vision claire de la situation et des besoins.

Il est possible de définir différentes écoles en tant que projet, ce qui permet également de les protéger. C'est une approche que je soutiens, mais il est important d'adopter une approche sélective. À Dommeldange, nous avons emprunté cette voie de manière informelle afin d'éviter une trop forte rotation du personnel enseignant, sachant que de nombreux enfants des foyers pour enfants fréquentent l'école de Dommeldange. En raison du système de listes, les enseignants brevetés ont évidemment la priorité sur les chargés de cours lors du choix des postes. Je ne suis pas opposé à une discussion sur le règlement de permutation.

On entend par tourisme scolaire le fait que les enfants fréquentent l'école dans un quartier où ils n'habitent pas. Les chiffres disponibles montrent qu'il n'y a pas de tourisme scolaire important sur le territoire de la ville de Luxembourg.

Néanmoins, je suis d'avis qu'il faut des règles, et la sectorisation scolaire a fait ses preuves. Toutefois, il existe des exemples qui semblent absurdes, par exemple lorsque l'enfant d'une mère célibataire qui travaille devrait fréquenter une école située à l'autre bout du secteur scolaire respectif, alors que l'école du secteur scolaire voisin se trouve à 100 mètres de son domicile. Des cas de ce genre sont toujours examinés individuellement. Les problèmes de santé d'un enfant peuvent également justifier une exception à la règle. Actuellement, nous connaissons trois catégories de cas où un changement de secteur scolaire est possible. Premièrement, lorsque des parents jusqu'au troisième degré de parenté s'occupent de l'enfant ou que la personne qui fournit l'assistance parentale réside dans un autre ressort scolaire que celui où se trouve le domicile de l'enfant (116 enfants : 92 + 24). Deuxièmement, lorsque les enfants sont inscrits dans un foyer privé ou une crèche (143 enfants). Troisièmement, lorsqu'il s'agit de cas de rigueur (par exemple lorsqu'il existe un avis médical : 16 cas). Je profite de l'occasion pour remercier le service compétent, qui examine les demandes afférentes de manière détaillée et avec beaucoup de sensibilité.

Le plan de ville pour enfants, conçu avec des couleurs et des symboles ludiques, est conçu pour être utilisé par les enfants, notamment dans une perspective de sécurité, et propose à cet effet des modifications au niveau des infrastructures. Dans ce contexte le Service Circulation collabore avec le Service Enseignement et avec le bureau d'ingénieurs-conseils allemand IKS. Une appli est en cours d'élaboration. Les enfants des cycles scolaires 3 et 4 doivent « alimenter » cette appli avec leur enseignant, en indiquant par exemple leurs endroits préférés ou les endroits où ils ne se sentent pas en sécurité. Le projet sera présenté aux présidents d'école en automne 2024. Le lancement est prévu pour novembre 2024. J'aimerais que nous combinions le plan de ville pour enfants avec d'autres plans, comme ceux des aires de jeux ou des cours d'école. Nous devrions regarder la ville avec les yeux d'un enfant en termes de jeu, de mouvement, de mobilité.

En ce qui concerne la participation, il ressort de différents plans de développement scolaire que des comités d'élèves fonctionnent déjà dans plusieurs écoles. Il faut s'en féliciter. La Ville a pris contact avec le « Zentrum für politisch Bildung » il y a quelque temps déjà, dans l'intention de s'informer sur un concept de participation pour la Ville de Luxembourg. La collaboration avec « Up Foundation », qui dispose également d'une grande expérience dans le domaine de la participation, se poursuit. Nous nous sommes rendus dans la commune de Bertrange pour nous faire une idée du fonctionnement du conseil communal des enfants. C'est un projet très intéressant, mais il ne faut pas oublier que la commune de Bertrange compte moins d'élèves que la Ville de Luxembourg, que toutes les classes se trouvent sur un campus scolaire et que la coordination est assurée par le service « Maison relais ». Nous devons donc voir comment cela peut être transposé à la situation de la Ville de Luxembourg, quelle approche a vraiment du sens pour nous et si nous ne nous surchargeons pas avec telle ou telle chose.

Le comité de cogestion a établi une liste de 20 points qui est très utile, mais dont la mise en œuvre n'est pas toujours aussi simple qu'il ne paraît à première vue. Le point concernant les cartouches d'encre a été abordé. Le fait est que les dépenses ont malheureusement très fortement augmenté sur ce point précis. De nombreuses classes disposent d'une imprimante couleur. Une photocopieuse se trouve également dans les couloirs des écoles. Nous voulons réduire les coûts et nous essayerons de trouver une solution ensemble avec le personnel enseignant.

En ce qui concerne la surveillance des pauses, il convient de noter que le personnel est formé dans ce domaine et veille à prévenir le mobbing et les disputes.

Je ne veux pas vous priver de la bonne nouvelle suivante : dans chaque école, nous disposons d'un comité d'école, d'un président ou d'une présidente d'école. Je tiens à remercier toutes les personnes concernées de leur engagement.

Plusieurs questions ont été soulevées au sujet des infrastructures. La médecine scolaire occupe ici une place centrale. Dans son discours sur l'état de la nation, le Premier ministre a annoncé un plan visant à transformer, au niveau national, la « médecine scolaire » en « santé scolaire ». D'ailleurs, l'« Ombudsman für Kanner a Jugendlecher » avait déjà recommandé de s'engager sur la voie d'un système de « santé scolaire ». Par rapport à la médecine scolaire actuelle, l'accent sera mis encore davantage sur la prévention et sur une vision globale de l'enfant. Je suis fermement convaincu que notre service de médecine scolaire est bien placé pour relever ce défi et qu'il pourra jouer un rôle de pionnier dans ce changement de paradigme. Le service de médecine scolaire emploie actuellement 2 médecins, 7 infirmiers, 2 assistants d'hygiène sociale, une assistante sociale et une diététicienne. Les missions du service de médecine scolaire et les examens médicaux à effectuer sont définis par la loi. Les trois axes principaux sont : l'examen médical physique ; l'éducation à la santé ; la protection de la jeunesse (le Service Médecine scolaire de la Ville a mis en place une « Cellule enfant en détresse »). Le Service Médecine scolaire m'a fait savoir que vous êtes tous cordialement invités à lui rendre visite pour avoir un aperçu de son travail. En ce qui concerne la santé dentaire, il convient de noter que les élèves dans les cycles 1.2, 2.1, 3.2 et 4.2 font l'objet d'un examen par le dentiste scolaire. Dans les cycles scolaires 1.1, 2.2, l'état des dents est également examiné par le médecin scolaire. Le Service Médecine scolaire propose également des ateliers pour les enfants de l'école préscolaire et de la première année d'études, où on leur explique et leur montre comment se brosser correctement les dents. Un projet pilote a été lancé avec les crèches de la Ville de Luxembourg : une infirmière du Service Médecine scolaire invite les parents à un « café des parents » et leur explique la bonne technique pour un brossage des dents en profondeur.

L'offre « Moving kids » s'adresse aux enfants qui souffrent de surpoids et qui sont en même temps socialement isolés. Cela signifie que les enfants qui souffrent de surpoids et qui sont également inscrits dans un club de sport et y sont bien intégrés ne sont pas le groupe cible direct de l'offre « Moving kids ». Avec le Service Sports et le réseau MOTOR (une collaboration entre le CHL, les Hôpitaux Robert Schuman et le Rehazenter), nous disposons de deux bons partenaires. Il est difficile d'agrandir le groupe « Moving kids », étant donné que les enfants en question sont très fragiles et doivent être soutenus à plusieurs niveaux. Dans un groupe plus grand, la possibilité de travailler individuellement avec les enfants serait perdue.

Le thème de la santé mentale de l'enfant a été abordé à juste titre. Le Service Médecine scolaire dispose ici de différentes possibilités d'intervention. Les problèmes psychologiques peuvent être détectés lors d'un examen médical et d'un entretien avec l'enfant. Les parents, l'école ou le foyer scolaire peuvent s'adresser au Service Médecine scolaire s'ils s'inquiètent pour un enfant. Les parents et l'enfant sont convoqués pour un entretien au Service Médecine scolaire. Selon les besoins, l'enfant peut être orienté immédiatement vers la pédopsychiatrie (par exemple, si un enfant a des idées suicidaires), ou bien nous essayons de trouver le meilleur soutien psychologique possible pour l'enfant et la famille. À Luxembourg-Ville, nous avons la grande chance que le médecin du Service Médecine scolaire puisse orienter immédiatement ces enfants vers nos psychologues en vue d'une aide thérapeutique. L'offre d'aide thérapeutique pour les enfants est gratuite. Une bonne santé mentale présuppose une bonne santé mentale chez les parents. Si les parents ont des problèmes ou des craintes, ces soucis se répercutent souvent

sur les enfants. Les familles qui vivent dans la pauvreté, par exemple, sont plus susceptibles de souffrir de dépression. Lorsque des familles en situation de pauvreté ou de détresse sont identifiées, nous essayons là aussi d'apporter notre aide, par exemple en veillant à ce que l'enfant concerné bénéficie d'une place de garde au foyer scolaire, afin qu'il reçoive un vrai repas au moins une fois par jour. La Ville aide les parents également au niveau des « chèques services » ainsi que pour contacter l'Office social ou l'Office national de l'enfance (ONE).

En outre, il existe des offres de la Ville de Luxembourg dans les domaines du sport, de la culture, de la nature, de la technologie, etc. Ces offres sont proposées sur une base volontaire, ce qui explique le faible pourcentage de classes qui n'en ont pas bénéficiées. Dans le domaine du sport, nous travaillons sur la base des directives du ministère des Sports et du ministère de la Santé. La proposition d'ajouter de nouvelles disciplines sportives à l'offre doit donc émaner du ministère compétent. La Ville propose par exemple des sports alternatifs sur le site du « Schluechthaus ».

L'accent a été mis sur le rôle important de l'éducation physique à l'école fondamentale et, par conséquent, sur l'importance des halls sportifs pour le sport scolaire. Les halls sportifs de la Ville sont régulièrement entretenus et rénovés. Madame l'échevin Beissel abordera ce point plus en détail. Le toit du hall sportif de Merl sera rénové prochainement.

La manière dont les heures d'éducation physique sont réparties entre le personnel breveté et les chargés de cours ne relève pas de la compétence des communes. Par ailleurs, il a été signalé que certaines classes ont des cours de natation seulement tous les quinze jours. Cette affirmation est correcte, à condition de supprimer le mot « seulement ». La Ville connaît depuis longtemps le programme A et le programme B, c.-à-d. qu'une classe a des cours de natation une semaine et d'éducation physique la semaine suivante. Les directives pour l'enseignement de l'éducation physique à l'école fondamentale sont fixées dans le règlement grand-ducal de 2011. Il y est fixé combien d'heures d'éducation physique doivent être dispensées dans quel cycle scolaire. Nous respectons ces directives.

La question d'une école UNESCO a été soulevée. La Ville se montre ouverte à un tel projet. J'ai l'intention de lancer une discussion y relative. Il existe des écoles qui se prêteraient parfaitement à un tel projet.

Plusieurs questions concernaient l'organisation interne des services, entre autres le Service Enseignement. Ce service est bien positionné. Les procédures de recrutement sont parfois longues. Récemment, le chef du Service Enseignement et moi-même avons participé à la conférence nationale « EduTrends » sur le thème « Digitalité – Apprendre avec l'IA ». L'IA offre de nombreuses possibilités que nous allons maintenant explorer pour notre Service Enseignement.

Les PEP, qui doivent favoriser le renforcement de la collaboration entre l'école et le foyer scolaire, doivent être révisés afin d'améliorer leur efficacité. La proposition d'organiser une journée portes ouvertes commune est la bienvenue. Selon mes informations, la plupart des foyers scolaires organisent déjà une journée portes ouvertes. Chaque école décide elle-même d'organiser ou non une journée portes ouvertes. On pourrait peut-être proposer l'organisation d'une journée portes ouvertes dans le cadre des PEP.

Les PDS sont plus complexes que ce qui est présenté dans la motion du groupe *déi Lénk*. En soi, il s'agit d'un processus interne au niveau national, c.-à-d. ministériel. Suite à notre demande, les PDS nous sont désormais présentés tous les trois ans. Il s'agit là d'une faveur de la part du ministère. Nous ne pouvons pas exiger qu'une mise à jour nous soit présentée

chaque année. Lorsque des doléances nous sont communiquées qui nous concernent en tant que commune, comme par exemple le problème des cartouches couleur pour les imprimantes, ce sont des questions qui dépassent le cadre du PDS. Nous communiquons ces besoins à la commission scolaire et y répondons. Il n'en résulte toutefois pas un plan d'action, tel que demandé dans la motion, car nous ne disposons pas, en tant que commune, des conditions nécessaires à cet effet.

La plupart du temps, les besoins coïncident avec les points déjà soulevés par le comité de cogestion, de sorte que nous pouvons travailler à ce niveau – sachant qu'il s'agit souvent des mêmes personnes, ou du moins de personnes qui se parlent beaucoup. D'ailleurs, le nouveau comité de cogestion a été élu. Nous établirons un calendrier des entrevues avec cet organe important. Je propose également qu'au sein de la commission scolaire, nous nous penchions également sur l'offre de l'ESEB (Équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques).

Les discussions autour du « guichet unique » sont en cours. Il ne s'agit pas seulement d'harmoniser les dates d'inscription, mais aussi d'examiner comment les procédures de l'école et du foyer scolaire peuvent être alignées, et il faudra créer une plateforme numérique en collaboration avec le Service TIC.

Une question qui revient régulièrement est celle des listes d'attente dans les foyers scolaires, même si elle ne relève pas *stricto sensu* de ce débat. Nous ne disposons pas encore de chiffres définitifs, car l'une des deux commissions de validation ne s'est pas encore réunie. Lorsque nous disposerons de chiffres définitifs, nous les communiquerons en commission scolaire.

Je profite de l'occasion pour remercier mon prédécesseur, Madame Mart, avec qui j'ai des discussions transparentes et basées sur la confiance. Ces discussions me sont d'un précieux soutien.

Je terminerai par une citation de Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde ». Je me réjouis de pouvoir travailler avec vous tous.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin Galles de sa première présentation de l'organisation scolaire. On sent qu'il s'est très bien familiarisé avec le sujet.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : J'avais demandé si la cour d'école de la rue Demy Schlechter serait à nouveau ouverte en dehors des heures d'école. Monsieur l'échevin Galles a brièvement évoqué l'offre Pedibus, mais n'a pas répondu à la question de savoir pourquoi le projet avancera plus lentement à l'avenir.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je vous enverrai la réponse concernant la cour d'école rue Demy Schlechter. Ma réponse concernait le bâtiment scolaire. En ce qui concerne le projet Pedibus, il n'y a aucune volonté de le ralentir. Par sa déclaration, M. Gregorius voulait seulement dire qu'il faut un certain temps de préparation. L'offre a été étendue de 4 à 8 quartiers. Notre objectif est d'étendre l'offre à tous les quartiers de la ville. J'ai abordé les raisons pour lesquelles la mise en œuvre prend du temps : l'accompagnement doit être organisé, des itinéraires doivent être définis, etc. À cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas toujours de demande. Nous avons déjà connu des situations où les préparatifs étaient déjà en cours, mais où il s'est avéré que la demande n'était finalement pas assez importante.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Dans le rapport, nous lisons que « l'extension future du projet sera plus lente ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous n'allons pas peser chaque mot maintenant. Monsieur l'échevin Galles a donné les explications nécessaires.

Un accident s'est produit dans la cour de l'école de la rue Demy Schlechter. Un enfant a heurté à vélo les poteaux installés à cet endroit, est tombé et a subi une commotion cérébrale. Les parents de l'enfant ont déposé plainte. Depuis cet accident, la cour d'école est fermée en dehors des heures de classe. Madame la conseillère Oberweis obtiendra la réponse à sa question avant la fin de la réunion.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Les cours d'école devraient être sûres. C'est pourquoi la sécurité de la cour d'école de la rue Demy Schlechter devrait également être contrôlée.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur Gregorius et son équipe pour les documents bien structurés. Je remercie également Monsieur l'échevin Galles de ses explications précises ainsi que les membres du conseil communal qui ont posé des questions concernant mon ressort.

Monsieur l'échevin Galles a déjà évoqué les limites des compétences communales en ce qui concerne l'école. Il en va de même pour le domaine du sport. Le Service Sports n'est pas compétent pour l'organisation du sport scolaire. Celle-ci relève uniquement de la compétence du MENJE.

Dans le cadre du plan pluriannuel des infrastructures scolaires et sportives, nous essayons de recenser les besoins via les 188 clubs sportifs actifs sur le territoire de la capitale, de manière à ce que nos infrastructures sportives répondent à ces besoins. La Ville n'est pas compétente pour les infrastructures sportives des écoles privées. Les écoles privées doivent veiller à ce que leurs infrastructures sportives répondent à leurs besoins.

L'airtramp de l'école de Dommeldange est installé dans le bâtiment de la piscine pour la durée des travaux. Pour installer un airtramp, il faut un espace de sept mètres de long, sept mètres de large et quatre mètres de haut. L'école de Dommeldange devrait disposer à l'avenir de deux airtramps. Un grand mur d'escalade sera également installé dans le nouveau complexe. Des demandes de murs d'escalade et de parcours de bloc ont été formulées. L'idée d'installer un parcours de bloc dans l'école du quartier de la Gare s'est heurtée à de vives protestations de la part de l'association des parents d'élèves. Celle-ci a préféré la création d'une salle de théâtre. Dans le quartier de Pfaffenthal, il existe un parcours de bloc entretenu par une association. Le parcours est accessible à tous les enfants et adolescents. L'escalade n'est pas un jeu. En cas de chute, on peut se blesser gravement. Si nous installions des murs d'escalade – même de faible hauteur –, le personnel enseignant devrait suivre une formation spécifique. Les grimpeurs doivent être sécurisés par des cordes. Si, lors de la construction de nouvelles écoles, le besoin d'un mur d'escalade est exprimé, il sera certainement possible d'examiner ce qui est réalisable.

Je partage la préoccupation des orateurs concernant l'apprentissage de la natation. Je ne me lasserai jamais d'insister sur l'importance pour nos enfants d'apprendre à nager, non seulement parce que c'est amusant, mais aussi parce que cela peut faire la différence entre la vie et la mort. Enfant, j'ai mis un point d'honneur à apprendre à nager, et aucun enfant n'a quitté l'école primaire à l'époque sans avoir appris à nager. Le système a changé. Les maîtres-nageurs ont délégué une grande partie de leurs tâches au personnel enseignant. En collaboration avec la LASEP, des cours de natation sont désormais proposés aux enfants du cycle 3 à l'heure du déjeuner, là où c'est faisable. Je me souviens qu'à l'époque, nous avions déjà des cours de natation une semaine sur deux.

Nous continuerons nos efforts pour que les enfants de notre école fondamentale apprennent à nager le mieux possible et obtiennent si possible leur brevet de natation libre.

Dans la rue d'Ostende et à Bonnevoie, nous avons un système de deux bassins. La piscine normale a une longueur de 25 mètres. Pour construire une piscine d'apprentissage, il faut de l'espace supplémentaire, ce qui manque dans les autres piscines. Lors de la construction de nouvelles piscines, le bassin est équipé d'un fond mobile, c.-à-d. que le fond peut être surélevé pour les non-nageurs.

Comme la Ville a commencé très tôt à construire des salles de sport et des piscines, plusieurs de ces infrastructures ont entre-temps pris de l'âge et des rénovations s'imposent. La planification des travaux de rénovation est en cours. Il convient de rappeler à nouveau que nos infrastructures sportives sont utilisées à 98 % chaque jour de 6 heures du matin à 23 heures le soir. Cela soulève la question suivante : comment proposer des alternatives aux nombreux utilisateurs lorsque les travaux de rénovation commenceront ? Nous ne disposons pas d'infrastructures de remplacement, ce qui explique que nous n'avancions parfois pas aussi vite que nous le souhaiterions dans les travaux de rénovation. Notre plan pluriannuel est actualisé en permanence. Année après année, nous vérifions si les priorités fixées sont toujours les bonnes.

Nous partageons tous l'avis qu'il est important que les enfants fassent beaucoup d'exercice et qu'ils apprennent à nager. Mais nous devrions également passer le message aux parents qu'ils devraient emmener leurs enfants prendre l'air lorsqu'ils en ont le temps, notamment le week-end. La ville de Luxembourg dispose de magnifiques aires de jeux et de zones vertes, et la forêt est également rapidement accessible. L'activité physique favorise la santé et la souplesse et prévient l'obésité. Le fait est que nous devons actuellement prévoir des locaux dans lesquels les clubs sportifs proposent des cours afin que les enfants atteignent un niveau minimum pour pouvoir pratiquer un quelconque sport. J'en appelle donc aux parents pour qu'ils nous aident à éloigner les enfants des écrans de télévision et de tablette et qu'ils s'activent eux-mêmes pour que les enfants sortent à l'air libre, bougent, fassent du sport.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je tiens tout d'abord à remercier tous les intervenants de leurs prises de position et de leurs questions concernant la mobilité et la sécurité sur le chemin de l'école.

Le collège échevinal et les services communaux qui travaillent jour après jour dans l'espace public sont bien conscients que les enfants sont les usagers de la route les plus vulnérables et que nous devons donc particulièrement veiller à leur sécurité. Ces dernières années, il n'y a heureusement pas eu d'accidents sur le chemin de l'école et nous espérons qu'il en restera ainsi. Je ne comprends pas pourquoi différents orateurs prétendent constamment que les trajets scolaires ne soient pas sûrs. Cela frise le populisme et l'alarmisme.

Beaucoup a déjà été dit au sujet du Pedibus. Il me reste à ajouter que le Service Circulation et le Service Enseignement travaillent en permanence à l'extension de l'offre Pedibus à d'autres quartiers de la ville. Lorsque nous recevons des demandes de parents, nous étudions un itinéraire possible. Mais il faut aussi des personnes pour accompagner les enfants sur le chemin de l'école. Ces accompagnateurs doivent encore être formés, de sorte qu'il faut un certain temps avant que l'offre soit mise en place.

Tout plutôt aujourd'hui que demain, tel est le credo de *déi gréng*. Nos services font de leur mieux pour que notre ville s'améliore encore à tous les niveaux, dans l'intérêt des citoyens. Il me semble important de souligner que le service Pedibus n'a absolument pas été mis en place, parce que les

trajets scolaires seraient dangereux. La première mission du Pedibus était d'offrir une alternative aux parents qui pensent qu'ils doivent conduire leur enfant jusqu'à l'école parce que, pour une raison ou une autre, ils ont peur de laisser leur enfant aller à l'école à pied. Marcher est bon pour la santé.

Notre objectif est de créer un environnement scolaire avec moins de voitures. Certaines écoles se trouvent au cœur du quartier, d'autres aux abords d'une route principale. Les mesures à prendre tiendront toujours compte de la situation. *déi gréng* estiment que les mesures prises aux abords des écoles de la rue Gellé et de la rue de Merl sont insuffisantes. Je répondrai à cela que la rue Gellé a été réaménagée. Une série de mesures de modération du trafic, également recommandées par les instances gouvernementales, ont été prises. Le collège échevinal a souligné à plusieurs reprises qu'une participation citoyenne a bien eu lieu. Lorsque plusieurs réunions ont lieu, ce ne sont pas toujours les mêmes citoyens qui sont présents, ce qui a pour conséquence que des propositions différentes, voire contradictoires, sont présentées. La plupart des propositions ont été mises en œuvre. Les villes de Vienne et de Paris ont été citées en exemple. Pas plus tard que la semaine dernière, j'étais à Vienne avec Monsieur l'échevin Bauer pour recueillir les meilleures pratiques. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue et sommes tout à fait disposés à examiner comment un concept qui a fait ses preuves à l'étranger peut être mis en œuvre à Luxembourg-Ville. À Vienne, nous avons pu constater que les mesures prises autour d'une école correspondaient à 95 % à celles que nous avions prises pour la rue Gellé. À Vienne, tout le monde était satisfait du résultat. On ne peut donc pas prétendre que les mesures mises en place par nos services soient mauvaises et que le chemin de l'école soit dangereux. La rue de Merl est une route nationale. Il n'est pas possible de rétrécir davantage la rue, d'une part en raison de la réglementation nationale et d'autre part parce que nos bus empruntent cet itinéraire. Si nous constatons tous que des améliorations sont encore nécessaires ici ou là, nous le ferons dans la mesure du possible. Je ne pense pas qu'il soit correct de dire que tout soit mauvais.

Monsieur le conseiller Benoy a cité le concept parisien des « rues aux écoles » et le concept viennois des *Schulstraßen*. Nous allons nous pencher sur cela, mais nous devons toujours garder à l'esprit que ces concepts ne peuvent pas être appliqués tels quels, car les « rues aux écoles » ne font pas partie du Code de la route luxembourgeois. Néanmoins, il s'agit d'exemples intéressants d'amélioration dans les quartiers. C'est pourquoi j'ai demandé au service compétent de se pencher plus en détail sur ce concept et d'examiner quelles mesures pourraient être mises en œuvre dans les environs de quelle école. Pour les écoles situées le long d'une rue principale, la création d'une « rue aux écoles » ne serait pas possible. Pour les écoles situées au milieu d'un quartier résidentiel, cela pourrait être différent. Presque toutes les rues où se trouve une école sont classées en zone 30. La rue Verte est déjà classée en zone 30. Pour la rue Aloyse Kayser, un projet a existé. Les habitants sont montés au créneau contre ce projet, si bien que nos services sont en train de le revoir et d'analyser comment ils peuvent satisfaire tout le monde. Les travaux de réaménagement de la rue Demy Schlechter et de la rue Nic. Martha sont inscrits dans le plan pluriannuel. Dans la rue Demy Schlechter, la vitesse est déjà limitée à 30 km/h. La rue Nic. Martha suivra bientôt.

L'endiguement du trafic de transit, les filtres modaux et l'apaisement de la circulation dans les quartiers sont autant de sujets que nous aborderons dans les mois à venir, puisque nous avons chargé un bureau d'études externe de réaliser une analyse pour chaque quartier, dans le but d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

La distance de cinq mètres entre les passages piétons a été évoquée. Pour les passages piétons situés à proximité

des écoles, nous essayons de respecter la distance de cinq mètres devant et derrière le passage piétons, ainsi que sur les côtés. Aux endroits où aucune mesure structurelle n'a encore été prise, les distances sont marquées sur la chaussée. Le trottoir sera élargi à ces endroits dans le cadre de travaux de réaménagement. Les parents qui conduisent leurs enfants à l'école en voiture sont invités à ne pas s'arrêter sur le passage piétons ni immédiatement à côté pour laisser leur enfant descendre de la voiture. Nous interviendrons auprès de la police pour qu'elle effectue des contrôles et rappelle à l'ordre les contrevenants. Il n'y a pas assez d'agents communaux disponibles pour affecter plusieurs agents à chaque école. Au sein de la Commission de surveillance scolaire, nous nous sommes penchés sur cette problématique afin de définir des critères et d'examiner à quels croisements des agents devraient être placés (p.ex. à proximité de l'église à Hollerich).

Le collège échevinal et les services compétents sont d'avis que ce n'est pas une bonne idée de délimiter des zones *Kiss&Go* dans les rues secondaires, car cela génère du trafic automobile dans les rues concernées. Nous souhaitons plutôt que les parents définissent avec leurs enfants un itinéraire pour se rendre à l'école à pied. Je connais beaucoup de parents qui laissent leurs enfants aller seuls à pied à l'école et que les enfants doivent traverser une rue principale. Autrefois, nous sommes aussi allés à l'école à pied. L'éducation routière doit aussi se faire à la maison et les parents doivent faire confiance à leurs enfants pour qu'ils appliquent les règles de circulation apprises.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Monsieur le conseiller Weidig a évoqué la campagne de sensibilisation de l'association CID-Femmes dans la lutte contre les stéréotypes. Il me tient à cœur de rappeler à nouveau que la grande majorité du conseil communal salue ce projet et continuera à le soutenir.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je ne voudrais pas terminer sans avoir remercié le nouvel échevin en charge de l'enseignement, Monsieur Paul Galles, de la présentation de l'organisation scolaire et de ses réponses détaillées aux interventions des membres du conseil communal. Mes remerciements vont également à Madame l'échevin Beissel ainsi qu'à Monsieur l'échevin Goldschmidt et Monsieur l'échevin Bauer pour leurs explications. C'est avec beaucoup d'engagement que Monsieur Galles a repris le ressort de Madame Colette Mart, qui a également dirigé ce portefeuille avec beaucoup d'engagement au cours des années passées. Je remercie également le Service Enseignement, qui fait de son mieux. Souvent, nous aimerions en faire encore plus, mais les compétences des communes dans ce domaine sont limitées. Dans le cadre de nos compétences, nous faisons de notre mieux, en collaboration optimale avec le personnel enseignant, le ministère de l'Éducation et les parents.

L'organisation scolaire provisoire 2024/2025 est approuvée avec l'abstention de Madame la conseillère Oberweis (déi Lénk) et le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR).

Motions

1) « Motion pour un apaisement efficace du trafic devant les écoles de la Ville de Luxembourg »

Cette motion, déposée par déi gréng, a été présentée lors de la séance du 10 juin 2024.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Goldschmidt a déjà abordé les points contenus dans cette motion. Monsieur le conseiller Benoy, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur l'échevin Goldschmidt de ses explications. L'objectif est d'améliorer la situation. La motion reconnaît que les circonstances ne sont pas les mêmes partout et que les mesures à prendre doivent donc être adaptées à chaque situation. Il n'est nullement exigé que tout soit mis en œuvre dans les six mois. Nous demandons que le sujet soit abordé dans les six mois et que des mesures soient proposées école par école. Il s'agit d'utiliser les moyens disponibles pour y apporter des améliorations. Si des automobilistes ne respectent pas la règle des cinq mètres, l'installation de bornes pourrait aider. Il serait bienvenu d'introduire également une zone 30 dans l'avenue Gaston Diderich, même si je reconnais volontiers que de meilleures mesures de modération du trafic y ont déjà été introduites il y a des décennies que dans la rue de Merl, qui a été réaménagée récemment. Je souhaiterais que la motion que nous avons déposée soit transmise à la commission compétente pour une discussion approfondie et que nous puissions nous pencher sur les mesures de modération du trafic qui pourraient être mises en œuvre en fonction de la situation devant les écoles.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je propose de renvoyer la motion à la commission consultative compétente.

La motion est renvoyée à la commission consultative compétente.

2) « Motion pour obtenir les données concernant la performance de l'enseignement des écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg »

Cette motion, déposée par déi gréng, a été présentée lors de la séance du 10 juin 2024.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : À mon avis, il ne devrait pas s'agir uniquement du thème « épreuves standardisées », raison pour laquelle je préférerais une autre approche. Si déi gréng insistent pour procéder au vote aujourd'hui, je proposerais au conseil communal de rejeter la motion. Ma proposition d'approfondir le sujet au sein de la commission scolaire pourrait donc inciter déi gréng à retirer leur motion.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur l'échevin Galles d'avoir repris un grand nombre des points mentionnés dans les considérants, de partager la réflexion de base et de vouloir mener une discussion au sein de la commission scolaire. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons accordé notre confiance à Monsieur l'échevin Galles. déi gréng ne souhaitent pas retirer la motion. La commission scolaire devrait en être saisie. Je suis tout à fait d'accord avec le fait que les épreuves standardisées ne doivent pas être le seul sujet. Dans mon intervention, j'ai indiqué qu'il existait d'autres aides à l'orientation. Dans la motion, il est fait référence à l'étude « Orientations pour une réduction de l'impact des inégalités d'ordre social dans le système éducatif » de l'Observatoire national de l'enfance, de la jeunesse et de la qualité scolaire. J'aimerais que nous puissions débattre des analyses qualitatives et quantitatives au sein de la commission scolaire, comme je l'avais demandé à plusieurs reprises.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il convient de rappeler que la composition de la commission scolaire est différente de celle des commissions consultatives. Bien entendu, la commission scolaire peut se saisir du sujet. Il n'est pas de la compétence de la commune d'en saisir la commission scolaire.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La question est de savoir si la commission scolaire est habilitée à voter sur des motions déposées.

Les préoccupations exprimées dans la motion sont importantes. Mais ce qui me dérange, c'est que la motion se réfère surtout aux épreuves standardisées et que l'objectif serait de comparer les écoles entre elles.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Une motion peut faire l'objet d'une discussion au sein de la commission scolaire. Faire des comparaisons entre les écoles de cette manière n'est pas la voie que nous voulons suivre. Comme déi gréng ne veulent pas retirer leur motion, je propose de la soumettre au vote.

La motion est rejetée avec les voix des représentants des groupes DP et CSV ainsi que de Monsieur le conseiller Weidig (ADR). Les représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk soutiennent la motion.

3) « Motion pour améliorer l'environnement de travail et la coopération entre les écoles fondamentales et les services municipaux dans les quartiers de la ville de Luxembourg »

Cette motion, déposée par déi Lénk, a été présentée lors de la séance du 10 juin 2024.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : La demande est compréhensible, mais elle n'est pas réalisable, car elle ne relève pas de notre pouvoir de décision. En tant que commune, nous ne pouvons que reprendre des préoccupations qui nous sont communiquées par les écoles. Les demandes qui nous ont été communiquées au sein de la commission scolaire dépassent le cadre des PDS. Les cartouches d'encre ne font pas partie du contenu d'un PDS – même s'il n'y a rien à redire au fait que l'on profite de l'occasion pour faire part de cette préoccupation. En tant que commune, nous avons les mains liées pour aller dans la direction proposée par la motion. Cela n'empêche pas que nous prenions les demandes au sérieux et que nous nous occupions en commission scolaire.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Je reconnais que Monsieur l'échevin Galles a répondu à la demande et pris note du problème, mais je pense qu'il est trop facile de dire que ce n'est pas réalisable parce que cela ne relève pas de nos compétences. Il existe une liste de préoccupations concrètes qui sont régulièrement évoquées, comme les moyens de communication entre l'école et le foyer scolaire, etc. Même si ces préoccupations dépassent les compétences de la Ville, vous êtes en contact avec ces personnes jour après jour. Il devrait donc être possible de s'occuper de la liste et de voir où il est possible d'aider, d'assurer le suivi et de dresser un bilan le moment venu.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Vous pourrez constater l'année prochaine que la Ville aura beaucoup réalisé dans le cadre de ses compétences. J'ai toute confiance en Monsieur l'échevin Galles pour qu'il s'y consacre pleinement.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La motion demande effectivement beaucoup de choses et je reconnais volontiers que ce n'est pas un travail facile pour nos services de mettre tout cela à notre disposition. En principe, je comprends la démarche, car sans informations factuelles, il n'est pas possible d'aller de l'avant. Dans le contexte d'une certaine transparence, il convient de rassembler ces informations, de les analyser de manière échelonnée et de chercher des solutions, même si l'on peut tout à fait arriver à la conclusion

qu'aucune solution ne peut être trouvée pour tel ou tel point, ou que cela dépasse les compétences de la Ville. *déi gréng* soutiendront cette motion.

La motion est rejetée avec le vote contre des groupes DP, CSV et ADR et l'abstention des représentants du groupe LSAP. Les représentants de déi Lénk et déi gréng soutiennent la motion.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur l'échevin Galles m'informe à l'instant qu'il a maintenant la réponse concernant les heures d'ouverture de la cour d'école rue Demy Schlechter.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Le service compétent m'a informé qu'un accès à la cour d'école de la rue Demy Schlechter n'était actuellement possible que pour les enfants de l'école et du foyer scolaire de la rue Demy Schlechter en raison de problèmes de sécurité.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Dans mon intervention, j'avais déjà évoqué les raisons de sécurité. Une procédure judiciaire est en cours.

III. CIRCULATION

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Un des règlements de circulation prévoit l'interdiction de stationner sur une petite place de la rue Saint Mathieu (entre l'Alzette et le Val des Bons Malades). Est-il prévu de réaménager cette place ?

Un autre règlement concerne la rue Dicks, où des emplacements de stationnement pour motos seront installés. Cela entraînera-t-il la disparition d'emplacements de stationnement pour voitures aux abords de l'église ? Ces emplacements sont importants pour permettre aux personnes âgées ou à mobilité réduite d'accéder à l'église. Des travaux sont prévus dans le secteur du boulevard Joseph II. Il manque des informations sur la durée des travaux. Ne risque-t-on pas d'avoir des problèmes de trafic si les travaux ne sont pas terminés avant la « Schueberfouer » ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, nous nous abstenons lors du vote sur les règlements de circulation disposant que les trottoirs ne sont pas accessibles aux piétons pendant les travaux.

De nombreux nouveaux horodateurs seront installés. La Ville va-t-elle s'engager davantage dans la voie du paiement numérique du stationnement ? Lors de l'assemblée générale de l'UCVL (Union commerciale de la Ville de Luxembourg), une question a été posée concernant les emplacements réservés à la Police grand-ducale dans la rue du Fossé. Le marquage est situé à deux mètres des façades des immeubles, ce qui rend la rue du Fossé plus étroite. Y a-t-il des consignes de la part de la police pour marquer ces emplacements de stationnement de cette manière ?

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Des emplacements de stationnement vont-ils disparaître ? Des emplacements de stationnement supplémentaires seront-ils créés ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je prends note du fait que le groupe LSAP n'ait toujours pas la volonté de soutenir toutes les mesures de circulation. Monsieur le conseiller Boisante devrait se renseigner à l'étranger sur la manière dont les chantiers y sont gérés et sur les trajets que les piétons doivent y emprunter. Il constatera alors que nos

services font un excellent travail pour garantir que les piétons puissent se rendre d'un point A à un point B en toute sécurité aux abords des chantiers.

En ce qui concerne les emplacements de stationnement pour les forces de l'ordre dans la rue du Fossé, nous avons pris à cœur la préoccupation selon laquelle le cheminement le long des façades des immeubles doit être sûr pour les piétons, et nous avons prévu une distance de deux mètres par rapport aux façades afin que les personnes avec des poussettes aient suffisamment de place. Le fait est que de nombreux automobilistes circulent encore sans autorisation dans la rue du Fossé, raison pour laquelle notre Service Circulation a marqué les emplacements de stationnement mentionnés de cette manière. Cela a pour effet de rétrécir la rue et contribue à faire ralentir les automobilistes.

En ce qui concerne les travaux de construction aux abords du boulevard Joseph II, nous veillerons à ce qu'ils ne gênent pas la circulation pendant la « Schueberfouer ». Les emplacements de stationnement pour motos sont déjà matérialisés et doivent maintenant être correctement inscrits dans notre règlement de circulation. Il est judicieux de créer des emplacements de stationnement supplémentaires pour motos, car de plus en plus de personnes utilisent leur moto, surtout en été, afin de rester moins longtemps dans les embouteillages.

Dans le centre-ville et dans les rues commerçantes, l'un ou l'autre parcmètre ou horodateur fonctionnant uniquement avec des pièces, sera remplacé par un distributeur acceptant des cartes de crédit. Il n'est cependant pas prévu de remplacer les horodateurs dans tous les quartiers de la ville. Dans de nombreux endroits, les frais de stationnement peuvent être facilement payés en ligne à l'aide du téléphone portable.

Le parking Knuedler a été agrandi. Les visiteurs peuvent se rendre en ville par tous les moyens de transport : à pied, à vélo, à moto, en transport public ou en voiture. Il y a suffisamment d'emplacements de stationnement dans la Ville-Haute et également dans les autres quartiers.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Monsieur l'échevin Goldschmidt peut-il encore me dire s'il est prévu de réaménager la petite place située aux abords de la rue Saint Mathieu ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je me renseignerai auprès du service compétent et communiquerai les informations demandées à Monsieur le conseiller Philippart.

Plusieurs règlements de circulation temporaires, dans le cadre desquels des trottoirs sont temporairement fermés pendant les travaux, sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres mesures temporaires et modifications définitives du règlement communal de circulation sont approuvées à l'unanimité.

IV. CONVENTION

La Ville acquiert auprès de la société « Immobil Real Estate Fund SCS, SICAV RAIF », ci-après dénommée le « propriétaire foncier », et de la société « Nennig Development s.à r.l. », ci-après dénommée « le promoteur », un projet immobilier en état futur d'achèvement (VEFA) dénommé « River Place », composé de quatre parcelles constructibles (superficie : respectivement 1,89 ares, 2,76 ares, 25,39 ares et 15,38 ares), situées dans le PAP NQ « Rue Nennig » à Dommeldange et des constructions en état futur d'achèvement qui y sont prévus.

La présente convention fait suite à la décision du conseil communal du 25 mars 2024 d'approuver le contrat de réservation y relatif entre la Ville, la société « Immobil Real Estate Fund SCS, SICAV RAIF » et la société « Nennig Development s.à r.l. », conclu dans le cadre des appels à projets de construction de logements en état futur d'achèvement.

Prix total : 62.066.079,07 €. L'acquisition sera imputée à l'article 4/120.08/221100 99001 du budget extraordinaire de l'exercice 2024 pour la partie terrain d'un montant de 25.548.840€ et à l'article 4/120.08/221100 99002 du budget 2024 et des exercices suivants pour la partie construction d'un montant de 36.517.239,07€. Un crédit supplémentaire de 25.549.000 € est à voter par le conseil communal.

But : mise en œuvre du PAG, construction et commercialisation de logements à loyer modéré dans un contexte de pénurie de logements.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Lors de la séance du 25 mars 2024, le conseil communal avait déjà pris une décision de principe. Notre premier projet immobilier de logements en état futur d'achèvement (VEFA) doit maintenant faire l'objet d'un acte notarié.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Notre groupe se réjouit de l'action proactive du collègue échevinal sur le marché immobilier, ce qui concrétise ce qui est inscrit dans l'accord de coalition. La Ville acquiert un immeuble à usage mixte, comprenant 25 appartements. Superficie : 2.200 m². Cinq de ces appartements sont des « logements à coût modéré » (600 m²). Les 4 autres appartements sont des appartements de 8 pièces chacun, occupés par des colocations.

Beaucoup de ces appartements sont grands. Cependant, sur le marché du logement, la demande pour des appartements plus petits est également importante. Ce sont surtout des étudiants, des jeunes qui arrivent sur le marché du travail, qui recherchent des appartements plus petits. La Ville a-t-elle l'intention d'envisager à l'avenir des projets de VEFA avec des appartements plus petits ou de planifier elle-même des projets avec des appartements plus petits ?

La commission des finances a donné un avis favorable au projet, avec une abstention. Notre groupe encourage le collègue échevinal à poursuivre dans cette voie et à acquérir d'autres projets VEFA.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Combien de locaux commerciaux sont prévus dans le bâtiment ? Est-ce que tous les logements seront loués ? La Ville va-t-elle introduire une demande de soutien financier de l'État pour les « logements à coût modéré » ? Combien d'appartements seront disponibles pour des colocations ?

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit le 25 mars. D'une manière générale, il faut saluer l'initiative de la Ville et nous souhaitons que les appartements acquis restent dans le domaine public, c.-à-d. qu'ils soient proposés à la location.

Lors de la réunion du 25 mars, nous n'avions pas encore reçu toutes les informations. Des subventions publiques seront-elles demandées ? Les détails concernant la taille des appartements n'étaient pas non plus disponibles à l'époque.

Plusieurs appartements sont destinés à la colocation (plus de 80 chambres). En principe, il s'agit d'une bonne chose, mais il est important que le vivre-ensemble et la gestion de ces appartements soient bien organisés. Lors de la réunion du 25 mars, il n'y avait pas encore d'informations concernant un concept. En ce qui concerne le Pacte logement 2.0, le collègue échevinal a toujours souligné à quel point tout cela devenait compliqué. À l'époque, nous avons déjà souligné la nécessité

de bien se positionner afin de pouvoir saisir l'opportunité qui se présentait.

Il est également prévu d'aménager dans le bâtiment des locaux commerciaux, des professions libérales et des espaces communs. C'est une bonne chose, mais est-ce qu'il existe un concept à ce sujet ?

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Je voudrais saisir l'occasion pour remercier nos services, d'une part du précieux travail effectué en amont (appel à candidatures et élaboration des conditions qui ont aussi été reprises par l'État), et d'autre part du travail effectué dans le cadre des négociations.

Le Pacte logement 2.0 initial ne prévoit pas de colocation. Les discussions avec le ministère compétent ne sont pas encore terminées. Sans adaptation des conditions contenues dans le Pacte logement 2.0, il ne sera pas possible d'obtenir une aide financière de l'État (75 % des coûts).

Le projet VEFA comprend 25 appartements traditionnels (14 appartements avec 3 chambres à coucher, un appartement avec 2 chambres à coucher, 10 appartements avec une chambre à coucher) (1.400 m² de surface utile au total). Il comprend également 10 unités de co-living avec un total de 92 pièces (2.774 m² de surface utile). L'immeuble abritera deux locaux commerciaux. Tous les appartements seront proposés à la location.

Nous procéderons par étapes. Il faudra compter deux à trois ans avant que les logements ne soient construits. En temps voulu, le collègue échevinal présentera un concept de gestion concret pour le bâtiment.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Comme vient de l'expliquer Monsieur l'échevin Mosar, la Ville ne pourra pas demander de subvention financière, parce que les logements co-living ne sont pas prévus dans le Pacte logement 2.0. Des discussions sont en cours avec le ministre compétent. Nous n'avons pas encore reçu de réponse claire de la part du ministère à la question de savoir si une subvention est possible lorsqu'il y a à la fois des logements traditionnels et des logements en colocation dans un immeuble. La Ville dispose des moyens financiers nécessaires, de sorte que rien ne s'oppose plus à la construction des logements. L'important est maintenant de construire le plus rapidement possible. Nous reviendrons sur les autres points en temps voulu. Tous les logements seront proposés à la location. La priorité sera donnée aux candidats qui ont leur emploi sur le territoire de la capitale.

La convention est approuvée à l'unanimité.

V. « MOTION POUR L'ACQUISITION ET L'UTILISATION DE LECTEURS DE PUCES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DE CHATS ET DE CHIENS RETROUVÉS PAR LES AGENTS DE LA COMMUNE »

Cette motion a été déposée par le groupe Piraten.

Monsieur Pascal CLEMENT (Piraten) : Au fil des années, les animaux de compagnie ont pris une place de plus en plus importante dans la vie de nos concitoyens. Les animaux domestiques sont de plus en plus considérés comme des membres de la famille. L'émotion est donc grande lorsque l'animal bien-aimé disparaît. Dans l'édition du 28 mai 2024 du « Luxemburger Wort », on pouvait lire que les propriétaires de chiens et de chats recherchent souvent leur animal disparu

pendant des semaines. Malheureusement, ils ne sont que rarement informés lorsque leur animal a été retrouvé sans vie. Les cadavres d'animaux sont souvent considérés comme des déchets et jetés avec les ordures ménagères.

Depuis décembre 2018, tous les chats et chiens doivent être pourvus d'une puce électronique. À cette fin, un transpondeur de quelques millimètres est inséré sous la peau de l'animal. Un numéro à quinze chiffres, enregistré sur la puce, permet d'identifier l'animal via la base de données « ID-Chips ». Des animaux du Luxembourg et de Belgique y sont enregistrés. Si le propriétaire de l'animal laisse son nom et son numéro de téléphone, il sera informé si son animal est retrouvé. Un lecteur de puce coûte environ 50 €.

Interrogée par le journaliste du « Luxemburger Wort », la Ville de Luxembourg a confirmé qu'aucun lecteur de puce n'est utilisé. Elle a renvoyé à la police, aux vétérinaires ou à l'asile pour animaux. Dans notre motion, la Ville est appelée à acheter un ou plusieurs lecteurs de puces et à mettre en place une procédure adéquate pour informer les propriétaires d'animaux lorsque leur animal disparu est retrouvé.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : « Nous sommes tous d'accord pour dire que les propriétaires de chiens et de chats sont heureux d'être informés que leur animal a été retrouvé. S'il a été retrouvé vivant, il est généralement emmené à l'asile pour animaux, où le contact avec le propriétaire peut être établi grâce au lecteur de puce.

La motion traite du cas où l'animal domestique est retrouvé mort. Il est vrai que la Ville ne dispose pas actuellement de lecteurs de puce. Nous sommes tout à fait disposés à acheter de tels appareils afin de pouvoir informer le propriétaire en cas de décès de l'animal. Le fait est cependant que tous les chats et chiens ne sont pas équipés d'une puce électronique. 95 % des chiens et 50 % des chats enregistrés sur le territoire de la capitale possèdent une telle puce.

Étant donné que nous n'avons pas encore pu répondre à la question de savoir comment la Ville peut ou doit agir sur le plan sanitaire dans le peu de temps dont nous disposons depuis le dépôt de la motion, je propose que nous saisissions la commission du règlement à ce sujet. Lorsqu'un chien ou un chat trouvé mort est signalé au Service Hygiène, la question se pose de savoir si notre service peut emporter l'animal mort et dans quelles conditions sanitaires le cadavre de l'animal est à conserver temporairement avant d'être incinéré, comme le prévoit la loi, au « Schwunnendall ». Cette question doit recevoir une réponse factuelle. Nous comprenons tout à fait la motion déposée par Monsieur le conseiller Clement et souhaitons également continuer à travailler dans ce sens.

Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg

Considérant que :

- Les animaux de compagnie sont devenus au fil des années de plus en plus importants pour nos citoyens et sont souvent considérés comme membre de famille.
- Comme relaté dans un article du « Luxemburger Wort » du 28-5-2024, les propriétaires de chiens et de chats recherchent souvent leur animal disparu pendant des semaines et que rares sont les cas où ils sont informés que leur animal a été retrouvé mort.
- Le même article précise que les carcasses d'animaux sont souvent considérées comme des déchets et simplement jetées avec les ordures ménagères.

Précisant que :

Depuis décembre 2018, tous les chats et chiens doivent être munis d'un chip d'identification. A cet effet un transpondeur de quelques millimètres seulement est placé sous la peau des chiots ou des chatons. Un numéro d'identification à 15 chiffres, stocké sur ce transpondeur, permet d'identifier l'animal via la base de données « ID Chips », qui enregistre les animaux de compagnie au Luxembourg et en Belgique. Si les propriétaires l'ont accepté, ils peuvent également y être consultés avec leurs noms et numéros de téléphone. Un lecteur permettant de lire le chip d'identification coûte autour de 50 euros.

Constatant que :

- Peu de communes prennent la peine de lire la puce, surtout dans le cas de chiens et de chats qui sont victimes d'un accident routier et qui restent morts sur le bord de la route.
- Sur demande du journaliste du « Luxemburger Wort », la Ville de Luxembourg a confirmé que des appareils de lecture n'y seraient pas utilisés et a référé à la police, aux vétérinaires ou à l'asile pour animaux.

Demande au Collège échevinal :

- d'acquérir un ou plusieurs appareils de lecture et de mettre en place une procédure adéquate d'information des propriétaires. »

La motion est renvoyée à la commission du règlement.

VI. AFFAIRES JUDICIAIRES

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Je remercie le service juridique de la Ville qui, suite à ma demande, m'a consciencieusement informée sur les deux dossiers (CFL, Administration des ponts et chaussées). Je souhaiterais qu'un accord soit trouvé sur ces deux questions. Par ailleurs, il faudra trouver une solution avec l'État en ce qui concerne le calcul des surfaces imperméabilisées et l'attribution des subventions de l'État pour les infrastructures communales.

Serait-il possible d'obtenir des informations complémentaires concernant le loyer impayé d'un résident du foyer « Obenthalt » ? Des contacts ont-ils été pris avec InterActions ? Quel est le déroulement de la procédure dans le cas d'une institution conventionnée ? Loin de moi l'idée de remettre en cause le droit de la Ville de réclamer en justice les loyers qui lui sont dus, mais j'aimerais savoir quelles mesures sont prises en amont pour éviter que des personnes vulnérables ne fassent l'objet d'une plainte et ne soient finalement hébergées dans un foyer.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Quelles sont les raisons qui ont amené la personne concernée à être en défaut de paiement ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je ne dispose pas d'informations sur le dossier en question, mais je peux expliquer comment on procède généralement dans ce genre de cas. Les locataires sont sous la surveillance du prestataire. Celle-ci accompagne ses clients pendant leur séjour au foyer. Beaucoup de ces clients peuvent se retrouver dans un foyer parce qu'ils ne parviennent pas à s'en sortir avec l'argent dont

ils disposent. Le prestataire les aide à gérer leurs finances, les encourage à économiser de l'argent et les prépare à la vie après leur séjour au foyer. Lorsqu'un résident ne paie pas son loyer, un entretien a lieu avec notre Service Logement, l'échevin en charge de l'action sociale, l'Office social et le receveur communal, afin d'examiner comment élaborer un « plan de relance » ou comment échelonner le paiement, toujours en tenant compte de la situation de la personne concernée. Si, par la suite, il s'avère que la personne n'est pas disposée à payer, il ne nous reste plus qu'à suivre la voie du recouvrement judiciaire de l'argent dû, sachant que le receveur communal est responsable du recouvrement des sommes dues. Si l'occupant paie son loyer pendant la procédure judiciaire en cours, la Ville arrête la procédure.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : L'autre affaire juridique a une longue histoire. La Ville a approuvé en 2011 un règlement sur la perception de la taxe de scellement des sols. L'argent ainsi collecté permet de couvrir les frais d'assainissement communaux. Les taxes de scellement des sols dues à la Ville par l'État et les CFL n'ont pas toutes été payées. Au milieu de l'année 2023, le gouvernement a accepté de payer les quelque 7,7 millions d'euros à la Ville. Jusqu'à présent, la Ville n'a pas encore reçu ces fonds. La plainte à déposer a été précédée de nombreuses discussions avec l'ancien gouvernement. Dans le présent dossier, il s'agit maintenant de réclamer les sommes dues avant l'expiration du délai prévu par la loi. La forme que pourrait prendre une solution pour l'avenir reste à négocier.

Lorsqu'une personne se trouve dans une situation de détresse et ne peut pas payer les sommes dues, une solution est toujours recherchée. Toutefois, s'il s'avère qu'il n'y a pas de situation d'urgence et que quelqu'un refuse simplement de payer, alors que tous les autres paient consciencieusement, il faut que justice soit faite.

Le conseil communal autorise le collège échevinal à agir en justice dans différentes affaires.

VII. SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : La fête du théâtre organisée par l'association « Theater Federatioun » aura lieu le 20 septembre 2024. Les stands sont mis gratuitement à la disposition des 22 membres de la Fédération (théâtres de la Ville, ensembles de théâtre privés et institutions publiques) actifs sur le territoire de la capitale. La fête du théâtre permet d'ouvrir les portes des théâtres au grand public et d'aider à surmonter les inhibitions que beaucoup de gens éprouvent encore à se rendre dans un théâtre. La fête du théâtre a lieu dans la Ville-Haute. D'où l'idée de porter le théâtre dans les autres quartiers de la ville et de rapprocher ainsi encore plus les gens du théâtre, en ne se limitant pas au jour de la fête du théâtre.

La Ville accorde depuis 2012 une subvention annuelle de 7.500 € à l'association « Theater Federatioun ». Ce montant est désormais porté à 9.000 €, une mesure que nous sommes heureux de soutenir.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La décision de proposer des représentations théâtrales dans d'autres quartiers à l'occasion de la fête du théâtre n'appartient pas à la Ville de Luxembourg, mais à l'association « Theater Federatioun ». Si je me souviens bien, il y a déjà eu une représentation théâtrale sur le site de Neumünster au Stadtgrund. S'il devait y avoir une extension des représentations théâtrales dans d'autres

quartiers de la ville et que les coûts augmentent de ce fait, nous répondrons volontiers à une demande de contribution financière plus importante.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Il va de soi que notre groupe salue également le soutien financier apporté par la Ville à la fête du théâtre.

Cette année, c'est l'artiste Michel Medinger qui représente notre pays aux « Rencontres d'Arles ». À l'initiative de la Ville, ses photos sont également exposées dans le parc de Merl. Ne serait-il pas judicieux de développer des synergies de communication spécifiques au sein des services communaux, afin de faire connaître davantage la fête du théâtre au public ? Nous ne pouvons que soutenir la suggestion de Madame la conseillère Reyland d'étendre les représentations théâtrales à d'autres quartiers.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ce n'est pas la Ville de Luxembourg, mais l'association « Theater Federatioun » qui organise la fête du théâtre. La Ville est heureuse de soutenir cet événement important. Notre Service Communication et Relations publiques veille certainement à ce que la fête du théâtre soit annoncée dans notre newsletter et sur notre site Internet. Nous pouvons également en parler dans notre magazine « City ». La créativité personnelle mérite d'être soutenue.

À l'unanimité, un subside de 9.000 € est accordé à l'association « Theater Federatioun ».

VIII. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

A) Création de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la création de postes dans les services suivants : Service Architecte-Maintenance (8 postes), Service Eaux (2 postes), Service Éclairage public (1 poste), Service Logement (1 poste), Service Voirie (4 postes).

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Au Service Architecte-Maintenance, il est prévu de créer un certain nombre de postes dans la fonction de « Hauswart ». Nous lisons dans le dossier que ces postes doivent être créés « pour répondre à l'augmentation des besoins en heures d'occupation en raison de l'utilisation accrue par les citoyens ». La présence d'un concierge est importante. Chacun de nos bâtiments dispose-t-il d'un concierge ? Quelle est la différence entre un concierge et un « Hauswart » ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Sur la base des documents, on pourrait en effet penser que de nouveaux postes de concierges soient créés. En fait, plusieurs postes sont renommés et adaptés.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Dans ce cas, il faudrait supprimer des postes dans la rubrique « suppression de postes » en compensation.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Il s'agit d'adaptations qui se font dans l'intérêt des personnes concernées.

Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) : Si dans la rubrique « création de postes » sont décrites les nouvelles carrières, il faudrait par conséquent supprimer les postes actuels dans la rubrique « suppression de postes ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : C'est exact.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Dans le dossier, nous lisons que la création des postes se fait, je cite, « suite à l'augmentation de l'utilisation par les citoyens ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je serais d'accord pour reporter ce point à la prochaine séance.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je pense que la plupart d'entre nous n'ont aucun problème à voter aujourd'hui sur ce point et que des explications complémentaires nous seront fournies ultérieurement.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En conséquence, je sou mets au vote les postes à créer au sein du Service Architecte-Maintenance.

À l'unanimité, le conseil communal donne son accord pour la création des postes prévus au sein du Service Architecte-Maintenance.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Des explications complémentaires seront fournies par écrit au conseil communal.

À l'unanimité, le conseil communal donne son accord pour la création des autres postes.

B) Suppression de postes

Le conseil communal est appelé à approuver la suppression de postes dans les services suivants : *Service Eaux* (1 poste), *Service Éclairage public* (1 poste), *Service Logement* (1 poste).

Le conseil communal marque son accord à l'unanimité.

En séance non publique

IX. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

X. HOSPICES CIVILS : AFFAIRES DE PERSONNEL

XI. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG